

OBJET

CREATION D'UNE SALLE DE DANSE DANS L'ESPACE JEUMON
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Délibération antérieure

N°05/8-34 du 15 décembre 2005 approuvant le projet.

OBJECTIFS

Le bâtiment concerné est situé dans l'enceinte de Jeumon dans le prolongement de la grande Halle centrale.

Le bâtiment qui est à réhabiliter est destiné à l'usage exclusif de la danse

LE PROJET

- Réhabiliter et transformer la halle en salle de danse.
- Réhabiliter et transformer les petits locaux contigus en sanitaires, bureaux et salles de rangement.

La superficie totale à aménager est de 470 m2.

Principales prestations envisagées :

- Mise en place d'un parquet bois sur toute la surface de la salle de danse.
- Consolidation et traitement des murs périphériques.
- Créations d'ouvertures et modifications des façades pour l'amélioration de la ventilation et de l'acoustique.
- Aménagement des locaux sanitaires, administratifs et de rangement.
- Equipements nécessaires pour la pratique de la danse (miroirs, barre de danse...).
- Eclairage de 300 lux pour la scène d'évolution.

M. LAW-DUNE Architecte assure la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Pour mener à bien les travaux, il a été lancé le 27 avril 2007 une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres réunie le 06 Juin 2007, a retenu les entreprises suivantes :

RAPPORT N° 07/2-45

lots	entreprises	Montant en € TTC
Lot 1 : Démolition- VRD – maçonnerie- Charpente – Couverture- serrurerie	BSO	352 437 ,13
Lot 2 : plaques de plâtre – plafonds industriels	BSO	40 767,88
Lot 3 : carrelage	BSO	22 428,02
Lot 4 : platerie – peinture - étanchéité	IJAP	20 250,62
Lot 5 : menuiseries bois intérieures -et extérieures – parquets bois	BSO	108 979,06
Lot 6 : menuiseries aluminium	TECHNIC ALU	13 719,03
Lot7 : Electricité – téléphone - télévision	SREE	87447,75
Lot 8 : Plomberies – Sanitaires- VMC - climatisation	BSO	22 564,12
Montant total des travaux		668 593.61

Demande d'autorisation

Je vous demande donc de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Rene-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2007
DELIBERATION N° 07/2-45**

OBJET

**CREATION D'UNE SALLE DE DANSE DANS L'ESPACE JEUMON
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 Juin 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-45 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Affaires Culturelles Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Victoria
René-Paul VICTORIA

RAPPORT DE LA CAO

OBJET : CREATION DE LA SALLE DE DANSE A L'ESPACE JEUMONT

Date de la réunion de la Commission : 29 novembre 2006

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mr PAYET Jean Claude	Adjoint du Maire	Membre		✓
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre		✓
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre		✓
Me LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	✓	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		✓
M. HOARAU	-	-	✓	
M. ALBANY	-	-	✓	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		✓	
M. BRIAND	Receveur Municipal		✓	

I. RAPPEL

9 entreprises ont déposé un pli dans les délais : JSPB – IJAP – TECHNIC ALU – ACTET – SI2E – CAZAL – REUNION EQUIPEMENT ELECTRIQUE - BSO.

Hormis le candidat « 6 » qui n'a pas respecté le principe de la double enveloppe et au vu des renseignements fournis par les candidats, conformément à la proposition de la PRM, toutes les entreprises ont été admises à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des propositions financières des 4 entreprises restantes, la CAO a demandé que soit procédé à leur analyse.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix (70 %)
2. Valeur technique de l'offre (30 %)

la CAO décide :

Lot 1: Declare inférieure étant donné qu'aucune offre n'a pas été reçue

Lot 2: BSO (20.767,88 € TTC) / seule à remettre une offre
Lot 3: BSO (22.428,02 € TTC) /


Lot 4: 1: IJAP (20250,62 € TTC) offre confirmée
2: IJPB (37.208,36 € TTC) offre confirmée à destination prévisionnelle de 35.569,40 € TTC)

Lot 5: BSO : 108.979,06 € TTC (option comprise)

Lot 6: TECHNI ALU (13.719,03 € TTC) offre confirmée

Lot 7: 1. SREE 59367,95 € TTC + option 22079,10 € TTC

SAINT-DENIS, LE 29 NOVEMBRE 2006
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE
JC PAYET

D. POUY

C. LAURET

N. LAURET

E. HOARAU

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE
DDCCRF

RECEVEUR

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix (70 %)
2. Valeur technique de l'offre (30 %)

la CAO décide :

lot 8 : BSO : 22.561,12 € TTC

la CAO autorise la relance du lot n° 1 en appel d'offres ouvert

SAINT-DENIS, LE 29 NOVEMBRE 2006
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

JC PAYET

D. POUILLY



N LAURET



C. ALZOUZ
AH LAURET



E HOARAU

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF



RECEVEUR



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : CREATION D'UNE SALLE DE DANSE A L'ESPACE JEUMON

Date de la réunion de la Commission : 6 juin 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FOURNEL	Président	α	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	α	
Madame Nicole LAURET	Membre	α	
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé	α	
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.		
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF		α
M. BRIAND	Receveur Municipal	α	

I. RAPPEL

2 entreprises ont déposé un pli dans les délais : BSO – HG CONSTRUCTION

Ayant la compétence pour la bonne réalisation de la prestation, et conformément à la proposition du pouvoir adjudicateur elles ont été admises à l'ouverture de la seconde enveloppe.

Après avoir pris connaissance de l'offre des candidats, la CAO a demandé une analyse technique et financière

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, la CAO décide :

D'attribuer le marché à l'entreprise BSO pour un montant de 352.637,13 € TTC.
De ne pas classer l'offre de l'entreprise LG CONSTRUCTION car manifestement supérieure à l'estimation provisionnelle

SAINT-DENIS, LE 6 JUIN 2007
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX

DELIBERATIVE
JC PAYET

P. HOARAU
D. POUNY



N LAURET

AH LAURET



E HOARAU

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR

